

Les ministres Clark et Crosbie et le vice-président Andriessen ont discuté des positions largement divergentes de la Communauté et du Canada, sur le plan tant bilatéral que multilatéral, dans le domaine des pêches. Prenant acte des progrès réalisés dans la recherche de solutions à ces problèmes, particulièrement lors des discussions du 10 mai à Ottawa entre le vice-président de la Commission européen et responsable des pêches de la CE, M. Manuel Marin, et le Premier ministre et les ministres Crosbie et Valcourt du Canada, les parties ont reconnu qu'il était essentiel de continuer dans cette veine. À cette fin, elles ont convenu d'encourager l'élaboration d'un processus visant à améliorer la coopération pour ce qui concerne la recherche scientifique, la surveillance et les activités de police dans l'Atlantique nord-ouest et à mettre fin aux activités de pêche des bâtiments de pays non-membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

Les parties ont passé en revue leur coopération dans les domaines des sciences et de la technologie, de l'industrie, de l'environnement et de l'aide au développement et elles se sont mises d'accord pour élargir cette coopération. La conclusion possible, entre le Canada et la Communauté, d'un accord-cadre spécifique de coopération en sciences et en technologie a également été abordée avec le vice-président Andriessen. La partie canadienne a fait observer que, si un tel accord était conclu, la Communauté européenne pourrait participer à un grand nombre de programmes canadiens de recherche et de développement.

Les participants ont en outre examiné la relation commerciale entre le Canada et la Communauté européenne. Plusieurs questions ont été examinées dans ce contexte, dont les négociations déjà engagées relativement aux élargissements précédents de la Communauté, et le droit compensateur canadien applicable aux exportations communautaires de viande bovine destinée à la transformation.

Les deux parties ont rappelé la solide croissance de la relation commerciale et économique entre le Canada et la CE ces dernières années. La valeur des échanges commerciaux dans les deux sens a grimpé à plus de 26 milliards de dollars en 1989, ce qui se traduit par une augmentation annuelle moyenne de plus de 11 % au cours des cinq dernières années et fait de la Communauté le deuxième partenaire commercial du Canada en importance.

La Communauté européenne compte pour le tiers du commerce effectué par le Canada avec des pays autres que les États-Unis et pour près de 85 % de l'investissement outre-mer au Canada. Parallèlement, le secteur privé canadien se tourne de plus en plus vers l'Europe pour y investir et commercialiser ses produits, et tout spécialement pour tirer avantage du programme de libéralisation interne du marché de la Communauté de 1992.